



Inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

- Procédure pour le Lycée Général -

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc d'Argentan et nous vous en remercions.

La procédure d'inscription se déroule en deux temps.

1. Pré-inscription

- ☞ Vous complétez la **Fiche de pré-inscription** correspondante (Lycée Général), téléchargeable à partir de la fenêtre du niveau souhaité.
- ☞ Vous nous adresserez la Fiche de pré-inscription avec une **copie des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres** de l'année 2019-2020

Si votre enfant bénéficie d'un **dispositif d'aménagement** de sa scolarité lors de l'année scolaire en cours (PAP, PAI, PPS, MDPH...), merci de joindre aux bulletins une copie du document officiel attestant de ce dispositif.

- ☞ Vous nous adresserez l'ensemble des documents, soit pas courrier postal (à l'attention de M. LEREVENU), soit par courriel à l'adresse suivante : direction.ja.arg@orange.fr.

N.B : Merci à vous d'éviter autant que possible la photographie des documents souvent peu lisible

2. Inscription définitive

- ☞ Nous vous contacterons pour prendre **rendez-vous** en vue d'une **rencontre** avec vous et votre enfant afin de finaliser son inscription définitive.